

Vote FNE43 concernant le projet d' « Arrêté Préfectoral... fixant la fourchette du plan de chasse cervidés en Haute-Loire pour la campagne cynégétique 2021/2022 » 25 avril 2021

Avis défavorable

Nous aurions souhaité poser le débat dans le cadre de la CDCFS avant que des décisions soient prises, à partir des éléments de réflexion suivants:

Actuellement, les cervidés semblent n'avoir, nulle part, droit de cité. Ils sont pris entre les intérêts sylvicoles et agricoles (entre forêts et campagnes) qui montent toujours plus au créneau alors qu'ils généralisent tout deux les monocultures qui les attirent au plus haut point !

Nous ne pouvons que dénoncer l'augmentation effrénée des bracelets de cervidés imposés aux acca (sous peine d'amende) par la préfecture avec finalement le consentement des chasseurs (voir CR Commission locale Combeneyre/Margeride du 26 mars 2021) , du fait des lobbys forestiers et agricoles qui ne veulent , par exemple , pas que le Cerf passe la chaine du Devès, contre l'avis même de certains chasseurs locaux qui ne sont pas pour des plans de chasse si important (4800 chevreuils, 1100 cerfs) et qui aimeraient, comme bon nombre d'altiligériens, de naturalistes, de photographes voir le Cerf conquérir l'Est de la Haute-Loire. Il nous paraît difficile pour la faune sauvage de respecter les limites cartographiques que souhaitent poser les exploitants des forêts et des campagnes.

Le cerf est une véritable aubaine pour le tourisme de nature, pour accompagner le retour de prédateurs comme le Loup et le détourner surement des élevages, pour nourrir des populations de grands rapaces, comme l'Aigle royal qui réapparaît. Voulons nous d'une nature riche avec nos paysages de cartes postales, ou qu'aseptisés ils suffisent pour nos selfies ?

Nos capacités de cohabitation avec la faune sauvage (autrefois décimée), débarrassées des peurs archaïques, détermineront dans les prochaines années le degré d'intelligence, de vision d'avenir dont notre société moderne du XXIème siècle aura fait preuve.

Les organismes qui se disent gestionnaire des forêts sont bien entendu là pour lui donner une valeur marchande au plus court terme, mais ils n'ont aucun programme pour restaurer la biodiversité : oiseaux, mammifères, chauves souris qui se meurent. Pire les travaux forestiers sont souvent programmés en période de reproduction de la faune sauvage. Les coupes à blanc laissent trop souvent la place à des monocultures de jeunes résineux, véritables friandises offertes aux cervidés.

Pour la biodiversité, la résilience des forêts face aux tempêtes, au réchauffement climatique, il conviendrait de gérer les forêts en futaie jardinée, et éviter les coupes à blanc qui se généralisent partout en France avec des machines à abattre qui ont réformé la taille des arbres matures à 80 cm de diamètre ! Les arbres sont ils donc condamnés à vivre moins d'un siècle !

Quant à la culture du « tout maïs » jusqu'au coeur des forêts c'est tout simplement tenter les animaux forestiers qui n'en demandaient pas tant. Des aménagements sont à programmer.

A noter, la non représentation des APNE dans les réunions de concertation chevreuil et des commissions locales cerf.

Notre avis défavorable est concrètement basé sur les éléments suivants :

Voici quelques éléments d'informations qui viennent du terrain via nos militants qui ont été consultés et de la lecture des CR de réunions.

Sur la forme,

Nous trouvons déplacé que dans un compte-rendu de réunion de concertation figure la remarque : " on a les mêmes ennemis les antichasses ". Le terme d'ennemis nous paraît inadapté et il est difficile de travailler sereinement avec des personnes tenant un tel langage.

Sur le fond,

Le cerf:

*« il s'étend petit à petit dans le département, mais c'est lent à cause des quotas ! J'ai pu observer récemment 2 biches et un faon de l'an dernier sur le Devès vers le lac de l'Oeuf, mais **il est clair que le surplus de prélèvement impacte fortement cette espèce qui, il faut quand même en avoir conscience, devrait s'observer l'hiver en harde et non à l'unité! Notre département le supporterait largement!** »*
(un naturaliste)

« Il est signalé des actes de braconnages » (CR massif Combeneire / Margeride), ils sont connus et semblent tolérés, et la « **baisse de la population des cerfs** » ne sont pas reliée à ces pratiques, du moins dans le compte rendu et là c'est l'ONF qui demande une attribution supérieure à la demande des chasseurs ...mais validés par tous !

Concernant la massif cerf du haut Allier Gévaudan, « l'ACCA de St Christophe n'a tué aucun cervidés cette année » ... « tué » ou déclaré « puisque la cause est le non paiement de la cotisation à la FDC » !!!

Concernant le massif de 3 vallées, le compte rendu indique : « il n'y a pas de noyau véritablement installé. Les groupes d'animaux sont disséminés sur les territoires et sont assez erratiques...de plus, il est fait état de braconnages sur la commune de Vorey » et malgré cela les attributions passent de 10 en 2019/20 à 15 en 2021/22 !!! **le CR de la commission rejoint l'avis du naturaliste cité ci-dessus.** On peut remarquer que si l'intérêt des chasseurs est pris en compte, la réflexion ne porte pas sur le respect de l'espèce chassée et le fait de leur vie en harde pendant l'hiver.

Le chevreuil:

Il nous paraît irrationnel que dans certains massifs il est constatée une augmentation du nombre d'attribution (massifs chevreuil 1, 4, 10, 11, 18) avec une évolution des indices à la "stabilité", et un objectif de massif "stabilité". De plus, pour le massif 10 malgré « un déficit de jeunes observé sur tous les territoires du massif »

Le Cr du massif 9 (Siaugues, Loudes, Vazeilles-Limandre, St Arcons, Vissac) fait état « de problèmes récurrents de mortalité anormale sur ce massif, plusieurs cadavres retrouvés...sans explication rationnelle » avec baisse de la population pour Vazeilles Limandre. Aucune réflexion supplémentaire sur la cause de cette mortalité anormale et le CR passe alors aux « ennemis...les antichasses » !!!

Observation d'un naturaliste de fin février à début avril avant le confinement :

« Au Chier, au lac de l'oeuf, à Vabrette à Arzac et sur la zone de l'ancienne décharge de St Jean de Nay pratiquement aucune trace de fumets de coulées et pas de couche de cerf, biche, pas de bois de cerfs comme les années passées , très peu de passages et présences de chevreuil quelques éparses moquettes et seulement 4 couchettes. Sur la vallée du Malaval en amont d'Alleyras quelques présences très disséminées de cervidés, coulées, moquettes, fumets, et pas de couches. »

Dans ce contexte, nous n'avons pas compris l'intérêt d'une dérogation à l'ouverture de la chasse dès le mois de juin.

Compte de tout ces éléments, **FNE 43 s'oppose à l'augmentation des quotas, au plan de prélèvement sur les communes conquises récemment par le Cerf, et demande le maintien des fourchettes basses antérieures.**

Pour FNE 43 : Jean-Jacques Orfeuvre Vice Président, membre de la CDCFS